

## Nos valeurs associatives

**Respect**

**Solidarité**

**Adaptabilité**



### LYON

317 rue Garibaldi - CS 30710  
69367 LYON cedex 07  
Tél : 04 78 62 92 75  
Métro : ligne D arrêt Garibaldi  
Ou bus n°9, 47

### VILLEFRANCHE

195 rue de la République - CS 50058  
69652 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX  
Tél : 04 74 68 94 94

### TARARE

14 rue Pelletier  
69170 TARARE  
Tél : 04 74 10 07 84



Financements : Département du Rhône et ARS



[poleaccompagnement@grim69.org](mailto:poleaccompagnement@grim69.org)

[www.grim69.org](http://www.grim69.org)

**Les services  
d'accompagnement  
inclusif  
(SAVS/SAMSAH)**

# LES EQUIPES

Directrice Générale de l'Association Grim :

**Brigitte SAPALY**

Directeur Territoire du Rhône :

**Mathieu GOYET**

Directrice territoire de la Métropole:

**Bénédicte Cézard**

Cheffes de service SAVS :

**Nelly FAVORITI (SAVS Tarare)**

**Joanna GONCALVES (SAVS Villefranche)**

**Florence GRANGE (SAVS Lyon)**

**Chef de service SAMSAH : Sylvie BOLOPION**

**Médecin SAMSAH : Corine BORELLO**

**Les secteurs géographiques couverts par :**

- **Le SAVS** : Département du Rhône et Métropole de Lyon
- **Le SAMSAH** : Nord du Département du Rhône

Les SAMSAH et les SAVS sont des services médico-sociaux issus de la loi du 11 février 2005. S'adressant à des adultes en situation de handicap, ils contribuent à la réalisation de leur projet de vie par un **accompagnement adapté** favorisant ainsi leur insertion en milieu ordinaire.

# L'ACCOMPAGNEMENT

Le Pôle accueille sur le département du Rhône et la Métropole des personnes **reconnues en situation de handicap par la CDAPH** et orientées vers nos services d'accompagnement.

**Le SAVS accompagne 185 personnes** principalement en situation de handicap psychique.

**Le SAMSAH dispose d'une autorisation pou accompagner 50 personnes sans distinction de handicap, dont 8 personnes dans le cadre de la réhabilitation psycho-sociale.** La prise en charge proposée est donc adaptable à un très large

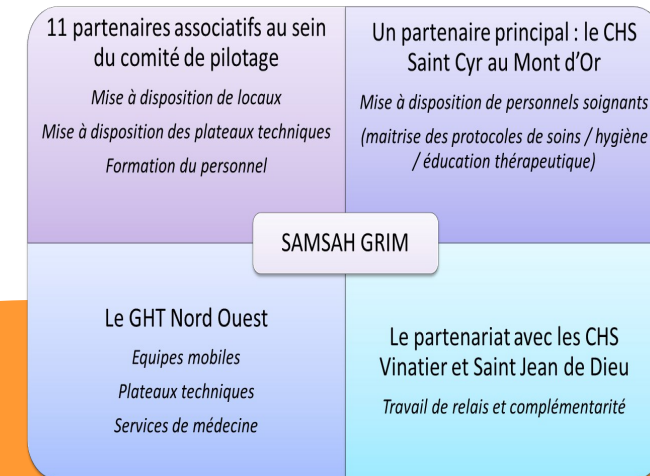
**Les services proposent une prestation dont 7 axes sont fondamentaux :**

- L'autonomie sociale et sanitaire de la personne dans son environnement de vie.
- La sécurité de la personne.
- La prise en charge des bénéficiaires lors des phases de besoins aigus.
- La prise en compte des aptitudes et les potentialités des personnes.
- L'action du service ne se substitue pas aux équipements sanitaires et aux actions sociales de l'environnement. Elle vient en complément pour garantir la dynamique de parcours
- L'évaluation des actions et des capacités fait partie du processus d'accompagnement. Elle implique les parties prenantes internes et externes.
- Les équipes mobilisent les ressources présentes dans l'environnement pour que les personnes trouvent des solutions durables, au cœur des bassins de vie.

# LE RESEAU

Le SAMSAH et le SAVS prennent appui sur les équipements disponibles dans les bassins de vie (associatifs, sanitaires, collectivités locales).

Le SAMSAH compte 11 partenaires associatifs



# LES MISSIONS

Le SAVS et le SAMSAH apportent :

- Une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence ;
- Un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie

Auxquels s'ajoutent pour le Samsah :

- La coordination des soins
- Des actions d'accompagnement et une approche pédagogique visant à améliorer l'autonomie sanitaire